

LANDINUX

199, chemin de Baillé 40320 ARBOUCAVE www.landinux.org siret: 492 238 092 00018

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU

SAMEDI 09 NOVEMBRE 2024

Le samedi 9 novembre 2024 18H00, à Geaune, les membres de l'association **Landinux** se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Sont présents quatre membres en présentiel, un en visio-conférence, ajouté de 2 mandats, soit un total de 7 su xx membres actifs.

Le quorum est atteint.

Assistent également à la réunion :

- Mme Sandrine Dufau représentant la commune de Geaune
- M Jean Lafitte, maire de la commune d'Arboucave

La séance débute à 18h30.

Il est désigné, en qualité de président de séance, M. Francis DUFEIL Il est désigné, en qualité de secrétaire de séance, M. Bastien BALTAZAR

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Ré-élection du C.A., renouvellement du bureau
- Changement du siège social de LANDINUX
- Bilan moral de l'année 2024
- Situation financière au 9 novembre 2024.
- Tenue du site et des listes de diffusion Situation du serveur LANDINUX
- Inventaire du matériel prêté à différents organismes.
- **Situation à venir** et surtout engagement (conférences, ateliers et autres manifestations)

Renouvellement du C.A. / bureau

Le président sortant présentant sa démission, il est soumis aux votes l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration et d'un renouvellement du bureau.

Se présentent spontanément, avec leurs rôles respectifs :

- M François Vidal, Président
- M Bastien Baltazar, Trésorier
- M Tom Duarte, Secrétaire

Cette résolution est adoptée à 7 voies sur un total de 7.

Changement d'adresse du siège social

Le siège social étant domicilié à l'adresse privative du président sortant sur la commune d'Arboucave, il est demandé de la modifier pour la recentrer sur la commune de Geaune où l'association dispose de sa salle informatique.

Bilan de trésorerie

Le président présente les quelques lignes budgétaires, la principale étant la mise à disposition des locaux par la commune de Geaune et en seconde place les cotisations ...

Le bilan provisoire fin 2024 présente un excédent de trésorerie de 150,68e, en l'absence de dépenses pour l'instant, à réajuster avec le règlement de l'assurance MAIF à échéance de décembre 2024 pour l'année 2025.

Le solde à la banque est de 718,12e ajouté de 20e en caisse (espèces)

Est-évoqué un inventaire du matériel, celui-ci apparaît peu pertinent étant donné que l'ensemble du matériel informatique disponible étant anciens et décoté.

Le président transmet un inventaire simple et suffisant des ordinateurs, y compris ceux ayant été mis à disposition de partenaires.

Ce budget est adoptée à 7 voies sur un total de 7.

Bilan moral

Activité très faible sur l'année 2024.

Le président énonce quelques actions menées et le maintient d'une permanence les mercredis après-midi.

Engagements

Il est rappelé l'existence d'une convention tripartite ayant été signée avec des partenaires locaux concernant la mise à disposition des locaux :

- Commune de Geaune
- Association ACLET

Le trésorier rappelle la nécessité de prendre connaissance des termes de cette convention qui n'est pas disponible dans l'immédiat ...

Démarches administratives

Il est demandé au C.A. entrant d'accomplir les démarches suivantes :

- Modification du siège social
- Crédit Agricole :
 - Formulaire pour déclarer la liste des membres du C.A.
 - Signatures & accès

- Dépôt en préfecture :
 - Statuts modifiés (changement de siège social)
 - Liste des membres du C.A.

Remise des documents

Le président remet au trésorier :

- Divers documents : factures / relevés bancaires / lettres d'assurances / ...
- Caisse contenant :
 - ∘ 2x fiches d'adhésions et argent liquide : 2x coupures de 10€
 - o 1x chéquier
 - 1x talons chéquier épuisé

Fait à Geaune le 27 novembre 2024

Le président de séance :

Francis Dufeil, Tom Duarte,
Président sortant Élu Secrétaire

Le secrétaire de séance : Bastien Baltazar, Élu Trésorier